



AVIS AU PUBLIC

Gestion de l'eau

Conformément aux dispositions de l'article 24, §1, de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que la suivante demande d'autorisation en matière des eaux a été introduite :

Requérant : **Lionstone East S.à r.l.**

Objet : **Construction d'un immeuble résidentiel et transformation d'un immeuble mixte en zone inondable du cours d'eau «Moselle» à Stadbredimus**

Localité : **Stadbredimus**

Commune : **Stadbredimus**

Le résumé de la demande est publié en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Stadbredimus, le 15/04/2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

(s.) Robert BEISSEL
Bourgmestre

(s.) Marc WILGÉ
Secrétaire

15/05/2026